

rejeté

SÉNAT

le 24 juillet 1962

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE
LE 24 JUILLET 1962

PROJET DE LOI DE FINANCES

rectificative pour 1962

REJETÉ PAR LE SÉNAT
DANS SA DEUXIÈME LECTURE

Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, le projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juillet 1962.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) :

1^{re} lecture : 1809, 1830, 1833 et in-8° 433.

2^e lecture : 1858, 1865, 1866, 1871 et in-8° 451.

3^e lecture : 1879, 1880 et in-8° 454.

Sénat :

1^{re} lecture : 283, 284, 285 et in-8° 106 (1961-1962).

2^e lecture : 302, 313 et 317 (1961-1962).
